

Jeu concours match international Suisse/Portugal

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Nyon Rugby Club dont le siège social est situé à Nyon

Organise du 4 mars 2019 à 13 h 00 au 13 mars 2019 à 20 h 00, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « jeu concours match international Suisse/Portugal », selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique agée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant dans les pays suivants: France et Suisse , à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française et suisse applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme facebook.com aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en aimant la page Rugby Club de Nyon (https://www.facebook.com/pg/nyonrugby/posts/?ref=page_internal) puis en taguant un ami via un commentaire sur la publication. Texte du post :

Tentez de gagner 2 places VIP pour le match Suisse

Portugal ! 🏈 Pour participer :

- Abonnez vous à la page Facebook Rugby Club Nyon - Taguez un de vos ami(e) avec qui vous voulez partager ce moment

Le grand gagant sera tiré au sort aura le 13 mars 2019

Bonne chance à tous ! 🎉

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook - pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

1 gagnant sera tiré au sort dans le même jours suivant la fin du jeu.

Le gagnant recevra 2 places VIP pour le match international Suisse/Portugal (16/03/2019) sera contacté dans les 2 jours suivant le tirage au sort, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 2 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le tirage au sort effectué déterminera 1 gagnant parmi les participants s'étant abonné à la page Rugby Club et ayant taguez un de leur ami(e) en commentaire.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté du lot suivant, attribué chronologiquement au participant valide tiré au sort et déclaré gagnant. Le gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

- 2 places VIP pour le match international Suisse/Portugal du 16 mars 2019. Le détenteur d'un billet VIP donne accès à la zone VIP

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant

avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Les billets devront être récupéré sur place sur présentation d'une carte d'identité

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – DEPOT DU REGLEMENT

Le règlement peut être obtenu sur simple demande des participants via les réseaux sociaux, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.